

Dans l'œil de la rédaction

Politique Un an après leur élection, pas d'impasse pour les deux députés

Julien Richard
redaction-affiches@hotmail.fr

Le dimanche 18 juin 2017, c'est avec joie et espoir qu'ils étaient leur élection. Barbara Bessot-Ballot devenait députée de la 1^{re} circonscription de La Haute-Saône, tandis que Christophe Lejeune remportait la 2^{de} circonscription. Une année a passé, l'heure de faire un premier bilan et le point sur l'actualité.

Il était à peine plus de 20 h. à la préfecture de Haute-Saône, à Vesoul, en ce dimanche 18 juin 2017. Ce soir-là était certes le début d'une nouvelle vie pour les deux députés fraîchement élus, mais aussi la fin d'une campagne politique, locale et nationale, débattée à l'automne 2016 avec les primaires de la

Droite et du Centre, celles du Parti socialiste quelques mois plus tard, puis l'élection présidentielle. Comme au niveau national, les candidats de La République en marche se sont sentis poussés des ailes à l'approche des élections législatives, bien décidés à surfer sur l'élan suscité par la vague Macron. En ce soir de juin, donc, Christophe Lejeune savaient sa victoire avec joie, mais aussi avec humilité. « Le travail commence véritablement maintenant », nous confiait-il, entre deux gorgées d'une coupe de champagne qui l'avait autorisé. Même prise de conscience pour Barbara Bessot-Ballot, projetée de la vie civile, où elle était à la tête d'une entreprise, à la vie politique. Un bouleversement de vie, unique, inimitable.

En juin 2016, les deux députés haut-saônois sont toujours disponibles quand il s'agit de répondre à la presse. S'ils se défendent tous deux d'être de bons clients média-



Barbara Bessot-Ballot et Christophe Lejeune veulent faire de la pédagogie une arme de conviction locale et une disposition à porter fièrement l'étendard de la Haute-Saône dans et sur leurs positions, pas toujours bien comprises retours entre la capitale et

leur circonscription respective, confiances sur leurs espoirs, leurs déceptions, et sur leurs positions, pas toujours bien comprises

par l'opinion, sur des sujets d'actualité.

Dossier réalisé avec la collaboration d'Amandine Ollier.

Premier bilan

Un an a passé depuis votre élection. Que retenir-vous de cette première année en tant que député(e) ?

B.B.B. : Cette première année a été conforme à ce que j'attendais, dans le sens où nous avons été élus pour faire bouger les lignes et réformer.
C.L. : Quand j'ai été élu, j'étais plein d'espoir. Et cet espoir s'est renforcé au fil des mois. Les choses évoluent dans le bon sens, et comme nous sommes au cœur du système, j'ai le sentiment d'être utile. Le pré, pour moi, serait de ne pas prendre de décision.

Pas de désillusion alors ? On parle de députés au bord du burn out...

C.L. : La désillusion vient de la lenteur de fonctionnement. L'Assemblée nationale est une vieille dame qui a besoin d'être remise dans son siècle. Évidemment, les rythmes de travail sont infernaux, mais pas seulement pour nous, députés. Aussi pour nos collaborateurs. On gagnerait à avoir plus de collaborateurs à Paris comme dans nos circonscriptions. Sans eux, nous ne pourrions faire notre travail de contrôle. Ils font un travail gigantesque et là nous sortons les protocoles.

B.B.B. : J'ai été désagréablement surprise par le fonctionnement de l'institution. Je ne m'attendais pas à de tels mandats administratifs. Les rouages semblent parfois rouillés. Heureusement, des choses changent. Le temps démocratique, forcément nécessaire, est très long. Entre la finalisation d'une loi et son application, il peut se passer une année. Et ça, c'est décourageant. Et puis, en effet, les rythmes de travail sont pénibles : 77 heures en hémicycle, 40 heures en commission, etc.

Asile et immigration

Après plus de 60 heures de débats et 899 amendements défendus, « la loi pour un droit d'asile efficace et une immigration maîtrisée » a été adoptée par l'Assemblée nationale. C'est une loi que vous défendiez ardemment, M. Lejeune. Pouvez-vous nous expliquer votre position sur la loi ?

C.L. : Ces débats ont été brûlants. Les oppositions étaient farouches. À gauche, ils trouvaient cette loi trop extrême, et à droite, on nous accusait d'être laxistes. Une loi, comme celle-ci, c'est d'abord de très nombreux échanges avec beaucoup de monde : des professionnels, nos forces de sécurité, etc. Je suis de ceux qui pensent que le droit civique est sacré et doit le rester. Cette loi est la plus réaffirmative nos valeurs. Quand le droit d'asile doit-il être respecté ? Quand la liberté de croire, de penser, ou la liberté sexuelle, tous ces fondamentaux, sont menacés et que les personnes sont donc en situation de danger réel. Au Sénégal, par exemple, on persécute les homosexuels.

En revanche, l'immigration économique, c'est non ! Venir en France pour chercher un travail, ce n'est pas une raison valable. Du moins si nous sommes demandeurs de personnes ayant des compétences réelles dans un domaine précis, que nous n'avons pas ou peu chez nous, dans ce cas-là, ces personnes sont les bienvenues. Mais si une personne n'est pas persécutée dans son pays, elle ne doit pas venir vouloir trouver du travail chez nous.

C'est donc de l'immigration choisie, chose largement critiquée par la communauté internationale. Et que d'aucuns jugent anti-républicaine...

C.L. : On n'est déjà pas capable d'assimiler une partie de nos propres citoyens, alors les autres. Le nombre de chômeurs chez les jeunes non-diplômés, c'est presque 25 %. C'est énorme. On doit donc d'abord apporter une stabilité au système, et l'Europe, dans ce domaine, doit prendre ses responsabilités.

Loi abattoir : le bien-être animal en question

La loi Alimentation a été débattue il y a quelques semaines. En question, notamment, une promesse de campagne d'Emmanuel Macron d'installer des caméras de surveillance dans les abattoirs. Or, le Gouvernement a rejeté tous les amendements en faveur de la vidéosurveillance et n'a accepté d'installer des caméras que dans des établissements volontaires. Vous êtes élus d'un territoire rural où la question animale est épineuse. Votre avis alors sur la question ?

C.L. : Avant de contrôler le travail de ces employés, formons ! Il faut apprendre aux personnes ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Je suis petit-fils de paysans haut-saônois, et je peux vous dire que mes grands-parents, même si ils tuaient leurs animaux, ils les animalaient et les traitaient bien. Et puis, tous les abattoirs ne sont pas hors-la-loi. Certains se comportent de façon exemplaire. Et avant de parler de ce qui se passe dans nos abattoirs, je pense que la maltraitance animale commence par les transports. Emmener nos bêtes de Lure jusqu'en Bretagne, afin d'être abattues, ça génère du stress pour elles. Et donc de la viande de mauvaise qualité. Ce n'est pas acceptable. Encore une fois, il faut passer par la pédagogie avant d'appliquer la loi.

Le Gouvernement a été moins précautionneux sur le sujet du 80 km/h par exemple*. La loi a été actée sans pédagogie préalable. La loi sur la maltraitance animale ne nécessite-t-elle pas une urgence plus grande ?

B.B.B. : Il ne faut pas jeter l'opprobre sur les salariés. Je pense que la vidéosurveillance est là aussi pour leur propre sécurité. Il faut dire tout de même que ce n'est pas un travail normal. C'est une tâche dure, et on trouve de moins en moins de salariés qui veulent le faire, alors que la demande est grandissante. Quant à la question sanitaire, il faut être fermes, mais pas fermes. Il faut un abatage plus vertueux... et cela passe par le retour à des structures à taille humaine. Prenez l'exemple des volailles : il sera interdit, bientôt, de construire des fermes avec des poules en cage. C'est très bien ! Il faut revenir à un monde plus naturel. Alors s'il faut agir contre les violences animales, je dis : Déjà, mangeons moins de viande ! Ça commence par cela ! Sans compter que la production de protéines carnées est une catastrophe pour l'écologie.

*Les avis des deux députés haut-saônois sur le passage aux 80 km/h seront à retrouver dans notre dossier spécial, la semaine prochaine.

Et ces quatre prochaines années ?

Vous êtes encore élus pour quatre ans. Comment voyez-vous votre avenir au sein de l'Assemblée nationale ?

B.B.B. : Je me trouvais plein de défis ! Quant à savoir quel projet mener en particulier, là n'est pas la question. Il s'agit d'être le plus efficace possible. Je travaille actuellement sur une proposition de loi sur l'accès aux langues étrangères, avec, par exemple, l'avantage d'accès aux chaînes télévisées étrangères. Quant au regard sur un programme étranger en France, il est systématiquement doublé en français. C'est dommage ! Ce procédé ne correspond plus à notre monde et nous avons un vrai retard dans le domaine. En Haute-Saône, par exemple, si vous voulez ouvrir une chambre d'hôte, il faut savoir parler anglais. C'est indispensable.

C.L. : Pour les prochaines années, je vais continuer à faire ce pourquoi j'ai été élu, c'est-à-dire réformer, accompagner, expliquer. La pédagogie sur le terrain est élément clé. Il faut écouter les gens pour comprendre, et au final, ça agit à nous, députés, de franchir pour l'intérêt général. Notre département a des talents, des savoir-faire et des richesses exceptionnelles, avec un taux d'exportation très fort. Je veux que la Haute-Saône fasse la course en tête. Ça n'appartient qu'à nous ! Il faut voir ce qui marche et le généraliser. Ça prendra bien quatre années.

Agriculture : et le glyphosate ?

Vous êtes tous deux représentants d'une terre rurale. Comment cela se traduit-il dans votre travail dans l'hémicycle ?

B.B.B. : Déjà, je dois dire que je suis très fière de porter la ruralité et la Haute-Saône à Paris. Je suis également ravie de la loi EGAlim, un projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, et qui a comme projet l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable. Il y a eu énormément de travail de terrain autour de cette loi.

Sur le glyphosate, Mme Bessot-Ballot, vous avez voté contre son interdiction. M. Lejeune, vous n'avez pas participé au vote.

C.L. : Ce n'est pas parce que je n'ai pas participé au vote que je ne me suis pas intéressé à la question. Mon absence lors du vote est uniquement due à une incompatibilité d'emploi du temps, puisque je travaillais à ce moment-là sur l'avenir de la prison de Lure. Le glyphosate, il faut l'interdire, oui. À terme, La Haute-Saône est l'excellent élève de la culture biologique. Notre département produit le double de la moyenne nationale. Mais peut-on généraliser notre mode de production sans glyphosate ? Rien n'est moins sûr. Passer du glyphosate au 100 % bio en 3 ans, c'est le challenge qu'on s'est donné. L'interdire dès maintenant n'aurait rien accompli, car certains exploitants n'auraient pas pu s'en passer dans l'immédiat. Mais en 2021, on remet un tour de vis.

B.B.B. : Avant d'entrer au Palais Bourbon, j'étais pour l'interdiction pure et simple du glyphosate, immédiatement. Mais depuis, et surtout après avoir intégré des groupes de travail agriculture, et en entendant certains agriculteurs, j'ai changé d'avis. Non pas sur le fait de l'interdire, mais plutôt sur la méthode. La sortie du glyphosate doit se faire avec pédagogie, et avec les plus sceptiques des agriculteurs, ceux-là même qui sont convaincus que le glyphosate n'est pas dangereux pour la santé. C'est pour cela que j'ai voté contre une interdiction brutale. Ce qui m'a valu des menaces de mort sur Internet.

La BA116, un avenir assuré ?

M. Lejeune, vous avez fait partie de la commission permanente sur la défense. Au niveau local, la BA116 est le premier employeur du département. Quand on voit d'autres bases aériennes fermer, les Haut-Saônois doivent-ils s'inquiéter de l'avenir de la BA116 ?

C.L. : Il faut être vigilant bien sûr, il faut toujours réfléchir pour apporter des propositions. Mais la BA116 est toujours intégrée dans le processus de dissuasion nucléaire, même s'il n'y a plus d'opages sur le site. Et nos Copignes sont une valeur sûre. D'autres bases ont fermé car elles ont fait des erreurs. Certaines se sont ouvertes au civil, et je pense que c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire. Ça doit rester une base militaire, pour les militaires. Regardez la base de Dijon : elle a fermé à cause de l'urbanisation. Pour les pilotes, c'était trop compliqué de se poser et de décoller dans un tel environnement. La faible densité d'urbanisation aux alentours du site de Luxeuil en fait un atout sûr. Je suis fils de militaire, j'aime l'armée, son esprit. Je serai donc très attentif sur le sujet.

NOS DÉPUTÉS, EN BREF

Les deux députés, s'ils ont siègé chacun dans diverses commissions, ont apporté tout leur soutien aux diverses propositions de loi, à savoir :

Loi relative à l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans les écoles et les collèges ; loi pour renforcer la lutte contre les roadies motorisés ; loi relative à la lutte contre les fausses informations ; résolution européenne relative à l'interdiction de la pêche électrique ; loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ; résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ; loi visant à élargir les droits à la retraite pour les adjuvants familiaux ; loi portant sur la fin de vie dans la dignité ; résolution visant à promouvoir les symboles de l'Union européenne ; loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Sources :
www.assemblee-nationale.fr
www.nosdeputes.fr

